

Le Comité Départemental de Paris et
l'USMT PARIS 13 vous invite à participer au

CHAMPIONNAT DE PARIS TIR EXTERIEUR 50M 2019

Samedi 1^{er} juin 2019

*J, S1, S2, S3 : qualificatif pour la coupe de France
B, M, C : qualificatif pour le championnat Régional IDF*

Lieu du tir : CTS ARC avenue Champlain 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE
Horaires des tirs :

- Ouverture du greffe 1 heure avant le départ,
- Licence et passeport seront exigés au greffe,
- Inspection du matériel 15 minutes avant le départ.
- Rythme ABCD avec 20 mn d'échauffement

Départ : Samedi 1^{er} juin 14h00

Inscriptions : **Réservées en priorité aux archers parisiens.**

Catégories retenues : Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Sénior 1, Sénior 2, Sénior 3
Faire parvenir le bordereau d'inscription accompagné impérativement du règlement
à l'ordre de "USMT Tir à l'arc" avant le 26 mai 2019 inclus,
à l'adresse suivante : **Monsieur HOENI Jean-François**
40 avenue Guynemer
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. portable : 06.83.01.05.73

Adresse de courriel : archers.usmt@free.fr

Récompenses : • Aux trois premiers archers parisiens de chaque catégorie,

Proclamation des résultats environ 30 mn après la fin du tir,
suivie d'un verre de l'amitié.

Obligation : tenue blanche, de club ou de compagnie obligatoire (*)

Tarifs : Adultes : 9,00 € Jeunes : 7,00 €

* En cas de non-respect de cette obligation, le résultat du compétiteur ne sera pas pris en compte pour le classement individuel et par équipe. (score validé pour le championnat d'Ile de France et le championnat de France).

SANDWICH ET BUVETTE SUR PLACE





CHAMPIONNAT DE PARIS TIR EXTERIEUR 50M 2019

Samedi 1^{er} juin 2019

Nom du club ou compagnie :

Correspondant :

Tél. : Mel :

	Nom	Prénom	N° licence	Type d'arc	Catégorie
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					

Nombre de tireurs		Total
	X 9,00 €	
	X 7,00 €	

Faire parvenir le bordereau d'inscription accompagné impérativement du règlement à l'ordre de "USMT Tir à l'arc" avant le 26 mai 2019 inclus, à l'adresse suivante :

Monsieur HOENI Jean-François
40, avenue Guynemer
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

